



Compte-rendu du Conseil Communautaire du 8 septembre 2009 à Moyen

Membres titulaires : 39

Etaient réunis : 32

Nombre de votants : 32

**Essey la Côte
Fralmois
Franconville
Gerbeviller**

M. Denis FERRY
M. François GENAY
M. Dominique GALMICHE
M. Daniel BONTEMS
Mme Françoise GUIZOT

Mme Marie-France LOPPION
M. Bernard VAUTRIN
M. Jean-Marie HUEBER
Mme Andrée STOECKLIN

**Giriviller
Haudonville
Lamath
Magnières
Mattexey
Moriviller
Moyen**

M. Bernard SATORI
M. Bernard GENAY
M. Pascal BURGAIN
M. Remi VUILLAUME
M. Michel CUNCHE
M. Francis VILLAUME
Mme Véronique PERRIN

Mme Agnès LASSIETTE
M. Jean-Pierre SCHEIRLINCK
M. Frédéric JACQUOT
M. Gérard GEOFFROY
Mme Ghislaine POINSARD

**Remenoville
Seranville
Vallois
Vathiménil
Venezey
Xermaménil**

Mme Adélaïde COSSON
M. Hubert HAGNIEL
M. Philippe ALA VOINE
M. Claude ANDRE
M. Alain CHOFFEL
M. Laurent GELLENONCOURT

M. Alain BALLY
Mme Annette LACOTTE
M. François GUERIN
Mme Françoise BALLAND
M. Alain SALVI

Absents excusés : M. Roger BOULAY (Essey la côte), M. Ludovic REMOND (Franconville), M. Olivier SIMON, Mme Isabelle GEORGES (Giriviller), M. Michel GRAVIER (Haudonville), M. Milos TSOVIC (Magnières), M. Oliver NOEL (Mattexey), M. Gilles CONTOIS (Seranville), Mme Claudie DEBOMY (Vallois), M. Thierry BERODIER (Xermaménil)

Assistaient également à la séance :

Daniel LOPPION, Liliane LECLERC, Virginie CONTAL (directrice).

*
* *

En introduction, François GENAY souhaite témoigner de la sympathie et du soutien de l'ensemble des élus de la Communauté de Communes de la Mortagne à Michel CUNCHE suite au décès de son fils et à Gérard GEOFFROY suite au décès de sa maman.

1) LEADER 2007-2013

Pour commencer le Conseil communautaire, Julien ANDRE présente le nouveau programme Leader 2007-2013, programme européen à l'échelle du Pays Lunévillois axé sur la thématique de la mobilité durable.

Le programme Leader 2007-2013 du Pays Lunévillois permettra de soutenir les actions visant à :

- maintenir ou améliorer l'accessibilité aux services au public
- lever les freins à la mobilité de publics spécifiques
- intégrer à la mobilité la notion de développement durable
- favoriser la coopération entre les territoires et à l'échelle européenne.

2) Modification de l'ordre du jour

François GENAY propose de modifier l'ordre du jour en ajoutant 3 points.

Délibération n° 49/2009 : Modification de l'ordre du jour

François GENAY, Président, propose de modifier l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

- Avis sur le projet de création d'un périscolaire et d'une chaufferie bois à Frambois
- Pays Lunévillois : FISAC
- Transport piscine

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de valider cette proposition.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3) Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 29 juin 2009 à Remenoville

Le Président donne lecture du compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 29 juin 2009.

François GENAY indique que 2 erreurs ont été commises dans celui-ci :

- un seul point de l'ordre du jour a été ajouté (et non 3 comme indiqué dans le texte)
- la délibération concernant l'acquisition des bornes de tri de déchets n'apparaît pas dans le compte-rendu. Cette décision a été délibérée lors du conseil.

Délibération n°50/2009 : approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 29 juin 2009 à Remenoville

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte rendu du conseil communautaire du 29 juin à Remenoville tel qu'il lui est présenté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4) Maison de santé / antenne de Magnières

Pascal BURGAIN présente l'état d'avancement du projet « maison de santé ».

Au niveau du bâtiment :

- Etude de sol réalisée
- Etude assainissement réalisée et validée par le SDA
- Permis de construire (PC) déposé
- PC validé par la Commission « sécurité et handicap »

Au niveau financier :

L'Avant Projet Détaillé prévoit un surcoût d'environ 30 000 euros du fait de :

- la nécessité de prévoir des radiers pour sécuriser les fondations
- l'introduction de matériaux respectueux de l'environnement.

Cependant, compte-tenu des marchés actuels, on peut espérer un appel d'offre plus favorable.

Suite à une rencontre en juillet, le Conseil Régional a inscrit une subvention de 150 000 euros pour le projet. Celle-ci devrait être validée lors de la commission permanente du 25 septembre.

La subvention européenne (FEDER) devrait être inscrite au vote suite à la validation de celle du Conseil Régional.

Au niveau des professionnels :

Travail et échanges avec les professionnels et au sein du groupe de travail « services » pour aboutir aux propositions suivantes :

Loyer de démarrage = 450 euros (médecin 300 euros et infirmières 150 €) jusqu'à l'arrivée d'un second médecin.

A partir de l'arrivée du second médecin, le loyer à géométrie variable en fonction de l'occupation des différents cabinets sera appliqué selon le tableau suivant :

professionnels de santé	loyer par cabinet
cabinet médecin + 1/2 studio	425
cabinet médecin + 1/2 studio	425
cabinet dentiste	250
cabinet kiné	250
bureau infirmière	150
cabinet partagé	100

Loyer total en cas d'occupation de tous les cabinets = 1600 euros.

Une convention précisant les engagements des professionnels et de la CCM a été rédigée (document distribué lors de la réunion).

Débat :

Daniel BONTEMS demande s'il y a des professionnels intéressés pour occuper la maison de santé.

Pascal BURGAIN rappelle qu'actuellement 3 professionnels sont engagés :

- Danièle GUITER, médecin
- les 2 infirmières de Magnières.

Des contacts avec le docteur BAZIN sont à nouveau pris. Plusieurs démarches pour rechercher un second médecin sont en cours.

Daniel BONTEMS estime qu'il faut au moins un médecin engagé sur la durée (plus de 3 ans) et également le second médecin pour réaliser le projet.

Plusieurs membres du conseil pensent que c'est un pari à tenter et estiment que si l'on ne fait rien, il n'y aura pas de nouveau médecin et que la situation sera bien pire pour l'ensemble du territoire de la Mortagne.

Laurent GELLENONCOURT rappelle que lors de la réunion du conseil à Magnières, l'ensemble des délégués était favorable à la poursuite du projet malgré le peu de professionnels actuellement engagés.

Pascal BURGAIN précise qu'au démarrage du projet, il était souhaitable d'avoir les professionnels de santé avant le début des travaux. Au fur et à mesure de la construction du projet, la nécessité d'une prise de risque plus importante a été avancée.

La recherche se concentre sur le médecin, qui est le professionnel le plus important et permettra de faire venir les autres.

Bernard GENAY souhaite que les professionnels s'engagent par écrit. Les aménagements intérieurs seront pris en charge par les professionnels de santé.

Bernard VAUTRIN demande s'il s'agira d'un bail professionnel.

Réponse affirmative : bail professionnel de 6 ans.

Remi VUILLAUME demande pourquoi le loyer est moins important au démarrage. Il faudra intégrer une clause de révision des loyers dans le bail. Il est indiqué que le bail se fera entre la SCM et la CCM. Les professionnels sont ils d'accord avec ce principe ?

La proposition d'un loyer « de démarrage » a été faite par les professionnels actuels dans la mesure où ils sont peu à assumer la totalité des charges de fonctionnement du bâtiment.

Concernant la SCM, les professionnels de santé travaillent avec un cabinet juridique pour la rédaction des statuts.

Jean-Marie HUEBER demande qui prend en charge le personnel d'accueil ?

Les professionnels de santé, via la Société Civile de Moyens, prendront en charge la totalité des frais de fonctionnement (chauffage, électricité, personnel d'accueil, de ménage). Les professionnels ont demandé à ce que l'entretien des espaces verts soit pris en charge par la Communauté de Communes.

François GENAY conclut :

- si on attend sans rien faire, il y aura un déficit important de médecins
- une maison de santé est un atout pour faire venir des professionnels
- c'est effectivement un pari à prendre ou pas
- les financeurs acceptent de prendre le risque avec nous.

Délibération n°51/2009 : Maison de santé / antenne de Magnières : plan de financement / Avant-projet-détaillé

Suite à la réalisation de l'Avant-projet-Détaillé, le plan de financement concernant la maison de santé, antenne de Magnières est revu de la façon suivante :

Objet	Montant initial APS HT	montant APD HT	Financeurs	Montant
Construction bâtiment	665 000,00 €	701 151,60 €	état FNADT	150 000,00 €
			FEDER	150 000,00 €
			Conseil Régional	150 000,00 €
Frais divers	85 000,00 €		Conseil général part territoriale 2009	150 000,00 €
Maitrise d'œuvre		68 090,00 €		
étude sol		2 352,65 €		
étude assainissement		627,09 €		
SPS		2 219,00 €		
mission HAND		1 000,00 €		
divers (EDF, France télécom, publication, reproduction)		6 000,00 €	CC Mortagne	181 440,34 €
TOTAL HT	750 000,00 €	781 440,34 €	TOTAL	781 440,34 €

L'ensemble des financements ont été sollicités.

Si le montant FEDER alloué venait à être inférieur à celui escompté, la Communauté de Communes de la Mortagne s'engage à augmenter d'autant son autofinancement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- valident le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- valident l'avant projet détaillé
- donnent pouvoir au président pour solliciter les financements correspondants et signer tous les documents afférents à cette affaire.

Délibération adoptée à

- 28 pour
- 4 abstentions (M. Daniel BONTEMS, M. Jean-Marie HUEBER, Mme Françoise GUIZOT et Mme Andrée STOECKLIN)

Concernant la délibération sur le lancement de la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux, François GENAY précise que la consultation des entreprises sera lancée si les conditions suivantes sont réunies :

- accord de financement au minimum de 70 %,
- signature des conventions d'engagement par les professionnels de santé.

Délibération n°52/2009 : Maison de santé / antenne de Magnières : lancement de la consultation des entreprises

L'avant projet détaillé du projet de maison de santé, antenne de Magnières, a été présenté.

Le montant des dépenses totales relatives à la réalisation de ce projet est estimé à 781 440.34 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- *Autorisent le Président à lancer la consultation des entreprises.*
- *Donnent pouvoir au Président pour engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette décision.*

Délibération adoptée à :

- *28 pour*
- *4 abstentions (M. Daniel BONTEMS, M. Jean-Marie HUEBER, Mme Françoise GUIZOT et Mme Andrée STOECKLIN)*

Délibération n°53/2009 : Maison de santé / antenne de Magnières : fonctionnement

Pascal BURGAIN, Vice président en charge de ce dossier présente les hypothèses d'occupation de la future maison de santé, antenne de Magnières.

L'équilibre financier est fluctuant en fonction de l'occupation des différents cabinets : déficitaire dans certains cas et excédentaire dans d'autres.

Compte-tenu de la situation actuelle en matière de professionnels de santé inscrits dans la démarche et favorable à une installation dans le futur bâtiment, l'exercice sera déficitaire.

Le budget général devra combler ce déficit.

A terme, le budget de la maison de santé, antenne de Magnières devrait être excédentaire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- *acceptent le principe de la prise en charge du déficit éventuel par le budget général,*
- *donnent pouvoir au Président pour engager les démarches en vue d'un conventionnement entre les professionnels de santé et la Communauté de Communes de la Mortagne,*
- *Autorisent le Président à signer les conventions avec les professionnels.*

Délibération adoptée à l'unanimité

5) Seniors en vacances

Pascal BURGAIN informe que 31 personnes sont inscrites au voyage à St-Jorioz en Savoie, du 12 au 16 octobre.

Afin de simplifier les inscriptions, il est proposé que la CCM règle directement le transporteur et l'hébergeur. Les personnes participant au séjour paieront la CCM.

Cela nécessite d'une part la signature d'une convention avec l'hébergeur, de valider le choix du transporteur et d'effectuer une décision modificative du budget égale en dépense et en recette.

Répartition des inscrits au voyage à St-Jorioz :

Xermaménil	10
Fraimbois	6
Magnières	3
Moyen	2
Vathiménil	2
Essey la Côte	2
Seranville	1
Remenoville	1
Gerbéviller	1
Lunéville	1
Damelevières	1
Badonviller	1

Délibération n°54/2009 : Senior en vacances : convention avec l'hébergeur et choix du transporteur

Le groupe de travail « services » a proposé l'organisation d'un séjour dans le cadre de l'opération « seniors en vacances » en partenariat avec l'ANCV.

Le voyage aura lieu du 12 au 16 Octobre à St-Jorioz. L'hébergeur est « Relaisoleil ».

Il est nécessaire de signer une convention entre la CCM et « Relaisoleil », afin de valider l'organisation du séjour et de payer la prestation.

Les participants au séjour régleront le montant du séjour à la Communauté de Communes de la Mortagne.

Après consultation de plusieurs entreprises, le groupe de travail propose de retenir l'entreprise LAUNOY pour effectuer le transport du territoire de la Mortagne à St-Jorioz pour un montant de 1 800 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- *Valident le principe de prise en charge du séjour et du remboursement par les participants*
- *Valident le choix de l'entreprise Launoy pour effectuer le transport*
- *Donnent pouvoir au Président pour signer la convention avec l'hébergeur « Relaisoleil »*
- *Donnent pouvoir au Président pour signer tous les documents afférents à cette affaire.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°55/2009 : Seniors en vacances : décision modificative

Afin de mettre en place l'opération « seniors en vacances », il est nécessaire de procéder à une modification budgétaire, de la façon suivante :

*En dépenses =
Compte 6232 : 7 200 €*

*En recettes =
Compte 70878 : 7 200 €*

Délibération adoptée à l'unanimité

6) Déchets

François GENAY rappelle les éléments exposés lors de la réunion du 10 juin à EINVAUX de l'étude sur la mutualisation des moyens à l'échelle du Pays Lunévillois concernant la gestion des déchets.

Le scénario 3 (transfert de la compétence **traitement** des collectes résiduelles et sélectives, collecte des bornes de tri, gestion des déchetteries) avait été privilégié.

Le comité syndical du Pays réuni début juillet a opté pour le scénario 1 « transfert de la compétence **traitement** des collectes résiduelles et sélectives ».

Suite à une demande de la Communauté de Communes du Lunévillois, le bureau d'études doit compléter ces informations par une simulation des incidences financières pour chaque intercommunalité du Pays.

Laurent GELLENONCOURT précise que cette décision n'empêche pas un travail plus approfondi avec les autres intercommunalités (groupement de commande par exemple pour les prochains marchés).

Délibération n°56/2009 : Déchets : transfert de la compétence « traitement des collectes résiduelles et sélectives » au syndicat mixte du Lunévillois.

Le Syndicat Mixte du Pays Lunévillois a engagé une réflexion visant à l'optimisation de la gestion des déchets sur l'ensemble du territoire du Pays Lunévillois.

Plusieurs scénarii ont été envisagés.

Les résultats de l'étude ont été présentés aux membres du conseil communautaire et au groupe de travail « gestion des déchets » lors d'une réunion le 10 juin 2009.

Le comité syndical du Pays réuni début juillet a opté pour le scénario 1 « transfert de la compétence traitement des collectes résiduelles et sélectives ».

Les contrats de collecte et de traitement des ordures ménagères et des déchets issus du tri sélectif de la Communauté de Communes de la Mortagne arrivent à terme le 31 décembre 2010.

Aussi, il est proposé d'intégrer la démarche en cours au niveau du Pays et de s'inscrire dans la démarche de coopération sur la gestion des déchets visant dans un premier temps le transfert de la compétence « traitement des collectes résiduelles et sélectives » au syndicat mixte du Pays Lunévillois.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- Valident cette proposition*
- Donnent pouvoir au Président pour engager toutes les démarches nécessaires à sa concrétisation.*

Délibération adoptée à l'unanimité

François GENAY rappelle que les professionnels doivent fournir un justificatif de traitement de leurs déchets (filière professionnelle ou déchetterie) pour bénéficier d'un abattement de leur redevance.

Alain CHOFFEL demande quelle est la procédure pour obtenir une poubelle pour les nouveaux habitants.

La mairie doit contacter Michèle JACQUES à la CCM en précisant le nombre de personnes du foyer.

7) Avis sur projets

3 communes souhaitent solliciter des fonds départementaux (dans le cadre de la nouvelle politique territoriale) et des fonds régionaux dans le cadre des appels à projets. Ces dossiers nécessitent l'avis de la structure intercommunale.

❖ Terrain multisports de Vallois

Délibération n°57/2009 : Avis sur projet : terrain multisports de Vallois

La commune de Vallois souhaite créer un terrain multi-sport. Celui-ci à pour but :

- *De répondre aux besoins des jeunes de la commune,*
- *De proposer une aire de jeux aux enfants scolarisés dans le cadre du syndicat scolaire Moyen-Vallois*
- *De diversifier l'offre de lieu de sport dans le cadre des activités mise en place par AGIR Sport au niveau intercommunal.*

La commune de Vallois sollicite différents financeurs dont le Conseil Général dans le cadre de la part territoriale et le Conseil Régional dans le cadre de l'appel à projet. L'avis de la structure intercommunale est nécessaire pour effectuer ces demandes de subventions.

Compte-tenu de son intérêt intercommunal et de son inscription dans le projet de territoire de la Communauté de Communes à divers endroits (« favoriser le lien social et l'animation du territoire » et « permettre à chacun de s'épanouir sur le territoire ») et après avis du groupe de travail « jeunesse », les membres du conseil communautaire émettent un avis favorable à la réalisation de ce projet.

Délibération adoptée à l'unanimité

❖ Portage de repas du CCAS de Gerbéviller

Délibération n°58/2009 : Avis sur projet : portage de repas du CCAS de Gerbéviller

Le CCAS de Gerbéviller a mis en place un service de portage de repas à destination des personnes âgées du territoire de la Mortagne.

Afin d'améliorer la qualité du service et de respecter au mieux les règles d'hygiène alimentaire, le CCAS souhaite effectuer l'acquisition d'un véhicule neuf équipé pour la livraison en liaison froide.

Le CCAS sollicite différents financeurs dont le Conseil Général dans le cadre de la part territoriale et le Conseil Régional dans le cadre de l'appel à projet. L'avis de la structure intercommunale est nécessaire pour effectuer ces demandes de subventions.

Compte-tenu de la dimension intercommunale de ce projet et de son inscription dans le projet de territoire de la Communauté de Communes de la Mortagne au titre de l'axe « faciliter la vie quotidienne », et après avis du groupe de travail « services », les membres du conseil communautaire émettent un avis favorable à la réalisation de ce projet.

Délibération adoptée à l'unanimité

❖ *Création d'un équipement périscolaire et d'une chaufferie-bois à Fraimbois*

Délibération n°59/2009 : Avis sur projet : création d'un périscolaire et d'une chaufferie-bois à Fraimbois

La commune de Fraimbois effectue des travaux d'agrandissement de son école. Dans ce contexte, la commune a engagé une réflexion sur le chauffage de ses bâtiments communaux : mairie, salle des fêtes et école et la création d'un accueil périscolaire.

Inscrit dans une démarche de développement durable et après étude des différentes solutions possibles, la commune a choisi de créer une chaufferie-bois permettant de chauffer l'ensemble des bâtiments communaux.

La création d'un accueil périscolaire permettra de répondre aux besoins des familles et favorisera le développement du territoire.

La commune de Fraimbois sollicite différents financeurs dont le Conseil Général dans le cadre de la part territoriale et le Conseil Régional dans le cadre de l'appel à projet. L'avis de la structure intercommunale est nécessaire pour effectuer ces demandes de subventions.

Le projet de création d'un périscolaire et d'une chaufferie-bois répond à plusieurs titres aux objectifs du projet de territoire de la Communauté de Communes de la Mortagne, d'une part « améliorer les performances environnementales » et d'autre part « faciliter la vie quotidienne »

Compte-tenu :

- du caractère novateur et exemplaire de la démarche engagée par la commune en matière d'utilisation de nouvelles énergies et de l'utilité de l'ensemble du projet en matière de services à la population permettant de développer l'attractivité de la commune de Fraimbois en offrant un accueil de qualité aux enfants,

- de l'utilité intercommunale de la salle des fêtes de Fraimbois,

- de son inscription dans les axes du projet de territoire de la Communauté de Communes de la Mortagne

Après avis du Bureau, les membres du conseil communautaire émettent un avis favorable à la réalisation de ce projet.

Délibération adoptée à l'unanimité

8) Culture

❖ *Château qui qu'en grogne/Moyen*

L'association « Qui qu'en Grogne » a sollicité la communauté de communes pour l'attribution d'une subvention pour l'organisation de sa manifestation « fête médiévale ».

Le groupe de travail propose d'attribuer une subvention de 350 euros.

Délibération n°60/2009 : Demande de subvention : Château qui qu'en grogne/Moyen

L'association du Château qui qu'en grogne a sollicité la Communauté de Communes de la Mortagne pour une aide à l'organisation d'une journée médiévale le 9 août 2009.

Le montant de l'action est de 6 502.29 € TTC.

Le dossier a été présenté au groupe de travail « culture » qui propose qu'une aide de 350 € soit accordée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte d'accorder une subvention de 350 € à l'association du Château « qui qu'en grogne », cette manifestation entrant dans le cadre de la politique culturelle de la communauté de communes.

Il autorise le Président à signer tous les documents y afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité

❖ *Les Mortagn'arts*

Le groupe « lecture » propose plusieurs animations sous l'intitulé « les Mortagn'arts » :

- Stage « Origami » le samedi 31 octobre à Xermaménil et le 14 novembre à Magnières
- Stage « marionnettes » avec récupération des matériaux à Gerbéviller et Fraimbois, le samedi 10 octobre. Ce stage sera animé par Rémy ROMAIN. Le coût prévisionnel de l'intervention est de 400 euros. L'inscription de cette action dans le cadre de la Convention de développement culturelle (PET) du conseil général permettant de bénéficier de 50 % de subvention est en cours de négociation.

Délibération n°61/2009 : Intervention de Rémy ROMAIN

Le groupe de travail « lecture publique » propose d'accueillir l'artiste Rémy ROMAIN pour la réalisation d'ateliers de création de marionnettes à partir d'objets récupérés à Fraimbois et Gerbéviller le 10 octobre 2009. Le coût prévisionnel de l'animation de Rémy ROMAIN est de 400 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte la proposition d'intervention de Rémy ROMAIN. Il autorise le Président à signer tous les documents liés à cette intervention et aux financements éventuels de celle-ci.

Délibération adoptée à l'unanimité

9) Jeunesse

Marie-France LOPPION informe que les actions « jeunesse » vont bénéficier d'une subvention de 50 % dans le cadre de la Politique Educative Territoriale du Conseil Général soit :

- 7 000 euros pour AGIR sport (si dépenses de 14 000 euros)
- 1 500 euros pour les sorties « jeunes » (si dépenses de 3000 euros)
- 1 000 euros pour la sensibilisation aux Espaces Naturels Sensibles (si dépenses de 2000 euros).

Le groupe de travail propose plusieurs animations à destination des jeunes :

- Sortie SLUC Basket le 24 octobre
- Sortie ASPTT Handball le 12 février
- Soirée crêpes/jeux à Remenoville, date à préciser.

Une réflexion est également en cours sur l'action « argent de poche », des précisions seront données lors d'un prochain conseil.

Au niveau du transport « piscine » des élèves de 6^{ème} et d'une classe de 5^{ème} du collège de Gerbéviller, il nous est demandé de prendre en charge les frais de transport. Le coût est d'environ 1 200 euros.

Si les membres du conseil sont d'accord, cette somme sera inscrite au budget 2010. Les cours ayant lieu durant le 1^{er} trimestre de l'année scolaire, il est nécessaire de prendre la décision dès aujourd'hui.

Délibération n°62/2009 : FINANCEMENT DU TRANSPORT DES ELEVES DE 6^{ème} ET 5^{ème} à la piscine de RAMBERVILLERS

Le Collège de Gerbéviller a sollicité la Communauté de Communes de la Mortagne afin de prendre en charge le transport des élèves de 6^{ème} et 5^{ème} à la piscine de Rambervillers pour l'année scolaire 2009/2010.

Après en avoir délibéré, et afin de permettre la mise en place de cette action, le Conseil Communautaire accepte :

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2010,
- de signer une convention avec le Collège Eugène François de Gerbéviller (document joint)

Il autorise le Président à signer tous les documents y afférents.

Délibération adoptée à :

- 31 voix Pour
- 1 abstention : Rémi VUILLAUME

10) FISAC

Bernard GENAY présente l'action FISAC.

2 types d'intervention :

- **Individuelle :**

Aide aux investissements à hauteur de 30 % ou 40 %

Pas besoin de contre partie financière locale

Montant des investissements minimum = 10 000 € HT

- **Collective**

Nécessité de regrouper au moins 5 dossiers

Animation commerciale éligible

Nécessité d'avoir une contre partie locale (l'Etat met 1 € si la collectivité met 1 €) : la collectivité peut être la Région Lorraine mais il est préférable que la collectivité porteuse apporte un financement propre.

Compte-tenu des éléments fournis, le groupe de travail propose de ne pas intégrer de démarche collective mais d'informer les entreprises du territoire qu'une aide est possible de façon individuelle.

Laurent GELLENONCOURT demande si un bailleur privé peut être éligible au FISAC.

Véronique PERRIN demande si l'installation d'une activité maraîchère, en vente directe est éligible.

Ces questions seront posées aux chambres consulaires.

Délibération n°63/2009 : PAYS LUNEVILLOIS : FISAC

Le FISAC (Fond d'Intervention pour le Soutien à l'Artisanat et au Commerce), dans le cadre d'une opération collective, permet aux acteurs économiques d'un territoire de bénéficier de subventions de l'état pour leurs investissements et de mener des actions de promotion collective.

Le FISAC est un fonds également accessible de manière individuelle pour les entreprises et les collectivités ayant des projets de développement économique.

Plusieurs intercommunalités du Pays Lunévillois sont intéressées pour mener ce type d'opération.

Compte-tenu de la taille de la Communauté de Communes de la Mortagne et des sollicitations en matière de développement économique sur le territoire, le groupe de travail « économie-agriculture » propose de solliciter le FISAC de manière individuelle en fonction des demandes que la Communauté de Communes de la Mortagne recevra.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- *Valident le principe d'un appui aux acteurs économiques dans le montage des dossiers FISAC individuels*

- *Décident de ne pas intégrer la démarche collective au niveau du Pays Lunévillois*

- *Donnent pouvoir au Président pour engager toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision.*

Délibération adoptée à l'unanimité

11) Zone d'activité départementale

Bernard GENAY fait part du courrier de Michel BEAUMONT (Conseiller Général de Lunéville Sud) concernant un projet de zone industrielle d'intérêt départemental sur l'arrondissement de Lunéville. Il sollicite une délibération des différentes structures intercommunales permettant de valider cette idée auprès du Conseil Général et d'enclencher le processus de réflexion au sein des instances départementales.

Compte-tenu du peu d'information sur ce projet, le groupe de travail propose de rédiger un courrier soutenant cette idée afin de lancer la réflexion.

Claude ANDRE informe qu'il y a déjà un projet de zone d'activités dans le secteur de Blâmont.

Rémi VUILLAUME s'interroge sur la cohérence de la position de la CCM en terme de développement durable, dans la mesure où ce type de projet est fort consommateur de terre agricole.

François GENAY propose qu'un courrier soit rédigé afin de permettre le lancement de la réflexion sur ce projet au regard notamment des créations d'emplois possibles, tout en transmettant les interrogations émises lors du conseil.

12) Fête de l'eau

Pascal BURGAIN rappelle que le thème de l'eau a été choisi cette année comme thème transversal à tous les groupes.

L'année devrait se terminer par un temps fort plus festif (actuellement appelé « fête de l'eau »).

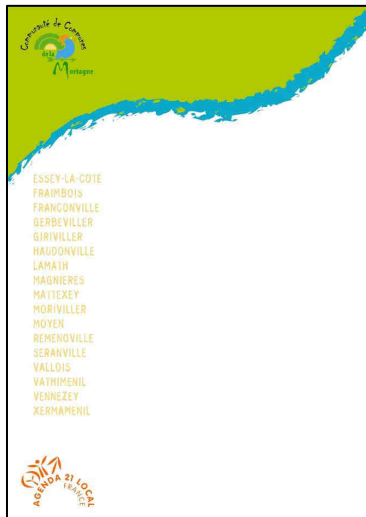
Pour permettre une bonne organisation et communication des différents événements autour de ce thème, le planning suivant est proposé :

Temps	Action
De Septembre à Novembre	Réflexion dans les groupes de travail sur les animations proposées autour de l'eau
Novembre / décembre	Communication sur les animations
De Janvier à Mai	Animations diverses des différents groupes
Mai	Communication fête
Mi juin	Fête de l'eau

Afin d'organiser ce temps fort, il est proposé de recruter un stagiaire sur 2 mois, de mai à juin.

13) Orientations graphiques

Des orientations graphiques sont proposées par le groupe « communication ». Chaque communication des groupes devra la respecter pour les tracts et les affiches.



14) Projets d'investissements

François GENAY rappelle que le Conseil Général a octroyé une dotation intercommunale d'investissement d'un montant de 30 583 € par an. Cette enveloppe est valable par période de 3 ans. Si aucun projet n'est déposé, l'enveloppe des 3 années sera perdue. Le montant sur 3 ans est donc de 91 749 €, taux de subvention de 43 %, ce qui représente un investissement minimum de 213 370 €. Afin de ne pas perdre le bénéfice de cette subvention, il faudra déposer un dossier « projet » avant le 30 septembre 2010.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de donner des idées sur les investissements nécessaires au développement de la CCM :

- Lieu d'activités polyvalent
- Pôle de l'eau sur la cartonnerie de Moyen : lieu sportif et touristique autour de l'eau
- Lieu culturel et d'activités culturelles
- Siège
- Zone d'activités.

Rémi VUILLAUME demande où en sont les discussions sur l'avenir de l'intercommunalité.

François GENAY répond que :

- Au niveau de la CC du Val de Meurthe, cette question n'a pas été abordée
- Au niveau de la CC du Bayonnais, 100 % du conseil communautaire réuni fin juin souhaite en priorité un rapprochement avec les communes de la CCPipistrelle). 50 % du conseil est parallèlement favorable à un rapprochement avec la CC Mortagne pour la fin du mandat.

Au cours de ce conseil, la CC du Bayonnais a délibéré sur la création d'un siège.

François GENAY propose qu'avant la fin de l'année, chaque groupe réfléchisse aux projets d'investissements utiles. Des priorités devront alors être définies, afin de déposer un projet plus complet pour septembre 2010.

15) Questions diverses

François GENAY informe que Monsieur SCHMITT, nouveau trésorier de Lunéville, prendra rendez-vous avec toutes les communes. Compte-tenu du nombre de communes, cela risque de prendre un peu de temps. Cependant, il tient à faire savoir à l'ensemble des élus qu'il se tient à leur entière disposition.

Prochain Conseil Communautaire : le 3 novembre 2009 à 20h30 à Fraimbois

A Gerbéviller le 15 septembre 2009
Le Président,

François GENAY



Destinataires du compte-rendu :

- membres du Conseil Communautaire
- Yves WILLER, conseiller général